

21 novembre 2022

Suivi de la concertation « Quartiers apaisés – Comment repenser les circulations sur les avenues Vercors et Granier »

Rappel du contexte et des éléments soumis à la concertation

La concertation organisée par la Ville de Meylan en octobre 2022 s'inscrivait dans le projet d'amélioration de la ligne de bus C1, projet piloté par le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG). La fiabilisation de la ligne de bus nécessite de redimensionner certains carrefours.

Par ailleurs, le contrat de co-développement entre la Métropole et la commune, qui vient d'être approuvé par le conseil métropolitain le 18 novembre et sera soumis au conseil municipal ce 21 novembre, inclut l'engagement métropolitain de reprendre et d'améliorer des espaces publics dans ce mandat.

Les objectifs des élus meylanais pour l'axe Vercors-Granier sont au nombre de 5 :

- Améliorer le cadre de vie, la qualité de l'air et la place de la nature en ville
- Réduire la vitesse et améliorer la sécurité de tous les modes de déplacement – en complément de l'entrée dans le dispositif *Métropole apaisée*
- Partager l'espace public en faveur des mobilités actives et des transports en commun
- Préserver les accès automobiles aux habitations, commerces et services
- Prendre en compte l'arrivée de nouveaux habitants et travailleurs dans le secteur

Présenté en juin 2022 aux élus, les calendriers de la C1 et des espaces publics métropolitains, prévoyaient un rendu technique des études de circulation fin septembre et un choix de la commune sur le plan de circulation dans la foulée durant l'automne afin de permettre la réalisation des travaux sur les carrefours d'ici à 2025. Face à ce calendrier contraint, les élus meylanais ont souhaité ouvrir la concertation au grand public afin de recueillir un maximum d'avis sur les scénarios présentés.

Le rendu des études de circulation en septembre 2022 a conclu à la nécessité de mettre en place un plan de circulation, le scénario au-fil-de-l'eau ne fonctionnant pas à moyen terme (2025) avec l'augmentation de trafic due à la livraison d'un millier de logements sur cet axe et à l'augmentation de salariés sur Inovalée. Seule la diminution de la circulation automobile par la réduction du trafic de transit et la valorisation de l'espace public permettent d'atteindre les objectifs fixés par les élus. Ce sont donc deux scénarios de mise en place d'un plan de circulation incluant des sens uniques qui ont été soumis à la concertation organisée par la Ville de Meylan.

Modalités de concertation

La concertation s'est déroulée en octobre 2022 en plusieurs temps :

- une réunion de présentation des objectifs et de la méthode ouverte à tous le 11 octobre (document joint en annexe) ;
- un atelier participatif ouvert à tous le 20 octobre ;
- une réunion d'échange avec les commerçants des centres commerciaux des Buclos et Béalières le 26 octobre, à leur demande ;
- un atelier participatif avec ces mêmes commerçants le 3 novembre.

Objets de la concertation, deux scénarios ont été mis à la discussion pour identifier

- le niveau d'impact pour les utilisateurs de véhicules motorisés selon les usages
- des points problématiques
- des besoins d'aménagement

La concertation a mobilisé plus d'une centaine de personnes, en majorité des quartiers Buclos-Grand-Pré, Béalières et Charlaix-Maupertuis. Plusieurs contributions écrites ont également été adressées au maire (entreprise, habitants, Union de Quartier des Béalières, etc.).

Analyse qualitative de la concertation

Refusant l'objet de la discussion, de nombreuses personnes présentes ont émis un avis négatif sur le principe d'un plan de circulation contraignant avec des mises à sens uniques sur ces deux axes. Ils n'adhèrent pas aux cinq objectifs présentés par les élus et veulent continuer de pouvoir circuler en automobile de la même manière. Une majorité des participants a accepté de travailler sur ces deux scénarios et d'émettre des propositions d'amélioration de ces scénarios et des points de vigilance.

Le scénario 2 proposé a recueilli une majorité d'avis : « le moins pire » pour certains, « le plus fonctionnel » pour d'autres.

De nombreuses propositions pour améliorer ce scénario 2 ont été faites, notamment :

- décaler les sections à sens unique afin de moins pénaliser l'accès aux commerces ;
- décaler le sens unique sur Vercors à l'est du centre commercial des Buclos ;
- décaler le sens unique sur Granier à l'ouest du centre commercial Tuileaux/Malacher ;
- mettre en place les « sens interdits » uniquement aux heures de pointe, afin de réduire les contraintes apportées aux habitants et aux usagers des commerces et services publics ;
- travailler sur un plan de fléchage pour les accès aux commerces et établissements publics ;
- prévoir une étude sur l'impact du plan de circulation sur les commerces (quantifier la provenance et le mode déplacement des clients des commerces de proximité).

D'autres points ont été abordés:

- éviter des reports de circulation sur des voiries non adaptées (chemin de la Taillat, de Bérivière...) ;
- revoir le fonctionnement des carrefours sur l'avenue de Verdun et sur le Chemin du Vieux Chêne, qui vont supporter le report du trafic actuellement sur Vercors-Granier ;
- mieux cerner le trafic de transit que l'on souhaite dissuader d'emprunter cet axe ;
- préciser quand ont été réalisées les différentes études de plan de circulation ;
- préciser les gains attendus pour les usagers du bus C1 ;
- donner des informations sur le planning et le coût du projet.

Prochaines étapes

Comme annoncé au cours de ces quatre réunions de concertation, les élus de la majorité municipale ont fait la synthèse de ces propositions et points d'attention le 7 novembre et ont transmis ces éléments au SMMAG et à la Métropole. Leurs services sont en train d'évaluer, en contact étroit avec les services de la commune, la faisabilité et l'efficacité de ces propositions pour amender le scénario 2 proposé. Dès que ce travail sera achevé, un Comité de Pilotage, réunissant élus du SMMAG, de la Métropole et des communes concernées, se tiendra pour choisir ensemble la solution qui sera finalement retenue.

annexe : diaporama de la réunion d'information.